

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
(Développement multimédia) (NWE.13)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

à l'École CINAC

Mai 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Développement multimédia* (NWE.13), conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à CINAC, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de CINAC a été reçu par la Commission le 2 juillet 2002. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 1^{er} et 2 octobre 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et un diplômé. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de CINAC et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Allan Flegg, président du Collège technique Aviron Québec, de M. Roger Morin, coordonnateur du Service du cheminement scolaire au Cégep de Sainte-Foy et de M. Jean-François Dumais, directeur projets ressources humaines à TECHNOCompétences. Le comité était assisté de M^{me} Dany Rondeau, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

CINAC est un établissement privé non subventionné qui offre de la formation dans les domaines de la conception de produits multimédia, la conception de sites Web, l'animation 3D et l'infographie. Fondé à Montréal en 1992, il obtient en 2000 un permis du MEQ l'autorisant à offrir les programmes *Développement multimédia* (NWE.13) et *Développement Web* (NWE.12) conduisant à l'attestation d'études collégiales. Les cours sont offerts en français et en anglais, de jour et de soir. CINAC décerne également des diplômes d'établissement, et donne de la formation par modules ainsi que des cours à la carte.

La directrice générale assume aussi la direction des études. Elle est assistée d'une coordonnatrice responsable du service à la clientèle, d'une adjointe administrative et d'une personne responsable du registrariat. CINAC accueille au total entre 40 et 80 élèves par session de deux mois. Le nombre d'étudiants dans les programmes d'AEC varie entre 8 et 12 par année, et le nombre total d'enseignants est de 14.

Le programme

Le programme *Développement multimédia* (NWE.13) est offert à CINAC depuis 1994, et reconnu par le MEQ depuis 2000. Sa dernière mise à jour date de novembre 2001. L'objectif du programme est de former des techniciens capables de « créer et/ou assembler des éléments audio-visuels de contenu ainsi qu'à programmer les interactions désirées pour des applications multimédia sur support CD-ROM ». Il vise « également la création de solutions multimédia hybrides » qui incorporent le support internet⁴.

Outre les conditions d'admission prévues au *Règlement sur le régime des études collégiales*, CINAC a établi ses propres exigences : connaissance du système d'exploitation Windows, d'un logiciel de bureautique et de la navigation sur Internet; connaissance de base de l'anglais; expérience académique ou professionnelle en arts visuels. L'élève doit aussi produire une lettre de motivation à compléter le programme et un portfolio d'au moins 10 compositions graphiques.

4. Rapport d'autoévaluation, p. 15.

Ce programme de 38 unités est offert à temps complet. Il s'étend sur 16 mois, à raison de 8 sessions de 2 mois. Le programme débute en janvier, en mai et en septembre. Il compte 9 cours totalisant 1290 heures, dont 480 heures de théorie et 810 heures de laboratoire. Le neuvième cours, *Création du portfolio*, constitue « en quelque sorte » le projet de fin d'études⁵. Treize professeurs enseignent dans le programme. Depuis l'obtention du permis, le nombre d'élèves est resté à peu près le même : 2 en septembre 2000, 3 en janvier 2001, 2 en septembre 2001, et 2 en janvier 2002. En 2000 et 2001, le programme *Développement multimédia* compte 35 % des élèves inscrits au collégial.

5. Rapport, p. 46.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation du programme *Développement multimédia* (NWE.13) constitue la première évaluation de programme réalisée par CINAC. L'autoévaluation a été effectuée en entier par la directrice de l'établissement, assistée de la coordonnatrice de l'École et du service à la clientèle. Les professeurs n'ont pas participé aux travaux d'évaluation; et les élèves n'ont pas été consultés sur les différents éléments de l'évaluation. Aucun sondage n'a été effectué auprès des élèves ou des professeurs pour les fins de cette évaluation. La directrice a néanmoins tenu compte des évaluations que font par écrit les professeurs et les élèves à la fin de chaque matière.

La Commission considère qu'en n'invitant pas les professeurs et les élèves à participer à cette évaluation, la direction de l'établissement s'est privée de l'éclairage qu'auraient pu apporter les perspectives des autres intervenants et qu'elle est de ce fait passée à côté d'un élément et d'un objectif essentiels de l'autoévaluation. L'établissement aurait pu tirer davantage profit de cette évaluation. L'implication des professeurs et des élèves aurait permis d'approfondir l'analyse, d'identifier des lacunes du programme et d'envisager des actions supplémentaires.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

À CINAC, l'élaboration d'un programme d'études relève entièrement de la directrice générale. Celle-ci consulte les professeurs, mais l'apport de ceux-ci se limite au contenu de la matière qu'ils enseignent et aux activités d'évaluation. La directrice se tient informée des besoins du marché du travail, des nouvelles technologies et des nouveaux logiciels en

participant à des conférences et en dépouillant des revues spécialisées. Elle se renseigne également auprès de personnes en entreprise avec qui elle entretient des contacts informels. Deux fois l'an, le programme *Développement multimédia* est révisé par la direction (contenu de cours et durée) pour vérifier qu'il répond toujours aux besoins du marché du travail.

Étant donné le petit nombre d'étudiants dans le programme et, par conséquent, le petit nombre de diplômés⁶, il est difficile de se prononcer sur leur intégration au marché du travail. En outre, l'École ne maintient pas de contacts avec ses diplômés au-delà d'une période de quatre mois. Néanmoins, des quatre diplômés du programme, trois ont pu être rejoints par l'École afin d'établir un profil des diplômés aux fins de cette évaluation. Ils ont tous trouvé du travail dans leur domaine d'études ou dans un domaine connexe; dans un cas, c'est un emploi à temps plein. Les mécanismes de liaison avec les employeurs ne sont pas formalisés. Cependant, tous les professeurs possèdent une expérience professionnelle du multimédia ou d'une de ses facettes, sont en emploi dans l'industrie et, à ce titre, créent un lien direct entre l'École et le marché du travail. L'École reçoit également régulièrement des offres d'emploi ou de stage qui sont affichées ou communiquées à des finissants. De plus, la directrice est en contact avec certains employeurs par le biais d'amis. La Commission *suggère* néanmoins à CINAC de formaliser ses contacts avec les employeurs dans le but de pouvoir s'assurer que les objectifs du programme continuent et continueront de rejoindre les besoins du marché du travail.

Le programme a été conçu pour former des techniciens en développement multimédia capables de trouver de l'emploi autant dans les grandes entreprises qui offrent des postes spécialisés, que dans les petites entreprises qui recherchent des personnes polyvalentes. À cette fin, la formation vise à développer chez les élèves à la fois la polyvalence et une spécialisation en profondeur des logiciels utilisés dans l'industrie en initiant les étudiants à des domaines connexes tels que l'infographie, la programmation, le montage, l'animation 2D-3D, la production audio, la vidéo, le codage HTML, la création de sites Web, etc.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

6. Les deux élèves admis en septembre 2000 et deux des trois élèves admis en janvier 2001.

Le programme comprend 9 cours. Chaque cours est divisé en matières. Il y a au total 29 matières. Les cours suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition et l'approfondissement des éléments du programme. Les élèves rencontrés lors de la visite ont dit que la charge de travail réalisée correspondait à la pondération prévue et qu'elle était équilibrée d'une session à l'autre. Certaines matières de même que cinq ateliers de production exigent de l'élève qu'il intègre différentes technologies pour réaliser un produit. Dans le dernier cours du programme, Création de portfolio, l'élève a à créer un portfolio multimédia interactif dans lequel il doit intégrer tous les aspects du métier : recherche, élaboration du storyboard, conception graphique, conception 3D, montage audio, montage des éléments vidéos, conception des interfaces, intégration de tous les éléments et programmation de l'interactivité. Néanmoins, les liens entre les contenus des différents cours et les objectifs du programme n'ont pas été suffisamment démontrés. Les professeurs n'ont pas d'ailleurs l'occasion de se rencontrer et d'échanger entre eux afin d'assurer un meilleur arrimage des cours et une meilleure cohérence du programme. De plus, certaines notions importantes n'apparaissent pas aux plans de cours et sont laissées à la discrétion des professeurs. C'est le cas, par exemple, de la qualité artistique et du storyboard.

En conséquence, la Commission recommande à CINAC de s'assurer que les objectifs et les contenus de chacun des cours contribuent réellement à l'atteinte des objectifs du programme et d'associer les professeurs à cet exercice.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs des cours. L'enseignement des matières se divise en partie théorique et en laboratoire. L'enseignement théorique est assuré par le professeur et le travail en laboratoire est encadré par des superviseurs (des étudiants plus avancés) dont la fonction est essentiellement de répondre aux questions des élèves. Les étudiants rencontrés estiment que les superviseurs n'en savent pas réellement plus qu'eux et que leur aide est comparable à celle d'un élève qui en aide un autre. La Commission est d'avis que l'utilisation d'élèves à peine plus avancés ne fournit pas une supervision adéquate des travaux de laboratoire et ne respecte pas le nombre d'heures contacts auxquelles ont droit les élèves.

La visite a également permis de constater que la majorité des étudiants préfèrent effectuer la partie laboratoire à la maison plutôt qu'à l'École. Les contacts entre professeurs et élèves, en dehors des heures théoriques des cours, sont cependant interdits. Les demandes d'explication se font par des courriels qui transitent par la direction. Les élèves rencontrés ont clairement exprimé leur insatisfaction à l'égard de ce fonctionnement, des délais qu'il occasionne, et leur souhait de pouvoir entrer directement en contact avec leurs professeurs, par le biais du courriel. La Commission considère que dans la mesure où l'École permet aux élèves de réaliser une partie de leur travail de laboratoire à la maison, elle devrait faciliter le contact avec les professeurs. En conséquence,

la Commission recommande à l'École de prendre des moyens pour respecter la pondération prévue en ce qui concerne les heures contacts.

En général, l'enseignement théorique est magistral, suivi de travaux pratiques individuels. Quelques cours font appel à des méthodes pédagogiques plus participatives ou interactives. Dans les ateliers, les élèves doivent faire une présentation orale dans laquelle ils expliquent leur projet, les difficultés rencontrées et les solutions apportées. Aucune matière du programme ne prévoit explicitement de travail en équipe. Néanmoins, une expérience en ce sens tentée dans le cours Création de portfolio a donné des résultats très positifs et incité l'École à récidiver. Étant donné l'importance du travail d'équipe dans la situation réelle sur le marché du travail, la Commission pense que les diplômés doivent y avoir été préparés et invite l'École à poursuivre l'intégration d'activités de travail en équipe dans les matières ou dans les ateliers qui s'y prêtent.

La compilation hebdomadaire dans un système informatique des présences et des notes des devoirs constitue la principale mesure de dépistage et de suivi des élèves. La petite taille des groupes – les groupes sont limités à six élèves – favorise également un suivi étroit des élèves de la part des professeurs. Ceux-ci peuvent dépister rapidement les problèmes et leur apporter des solutions. Lorsqu'un élève en éprouve le besoin, l'École offre gratuitement des leçons de rattrapage.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Treize professeurs, dont la directrice, enseignent à temps partiel dans le programme *Développement multimédia* (NWE.13). À l'exception de la directrice, ils occupent tous des emplois dans l'industrie et ont en général une formation collégiale ou universitaire. Deux d'entre eux sont autodidactes. Leur expérience en enseignement varie entre quelques mois et six ans. Lors de la visite, la Commission a pu constater le dynamisme et l'enthousiasme des professeurs, leur motivation, de même que leur volonté à participer davantage à la définition et à la mise en œuvre du programme. Les élèves rencontrés se disent satisfaits de leurs professeurs; ils jugent qu'ils sont très compétents et maîtrisent bien la matière enseignée. La Commission considère que les qualifications des professeurs répondent bien aux exigences des cours et que la qualité du personnel enseignant constitue un point fort du programme.

Le personnel technique est essentiellement composé de superviseurs. Les superviseurs sont des étudiants ayant obtenu une moyenne de 80 % dans les cours suivis et une connaissance d'au moins huit logiciels. Leur tâche consiste à encadrer les élèves durant les laboratoires et à diriger les tutorats de certains ateliers et du cours de programmation. Ils sont aussi appelés à installer et désinstaller des logiciels, à réparer des petits problèmes techniques, et à effectuer quelques tâches de support à l'administration. En cas de problème majeur, l'École fait appel à un technicien.

L'École compte quatre classes de six postes informatiques et une classe de quatre postes. Le rapport mentionne que les logiciels les plus utilisés sont disponibles dans toutes les classes et que les logiciels spécialisés ne le sont que dans certaines classes. Les processeurs sont de vitesses variables. La direction considère que les employeurs et clients éventuels n'ont pas toujours les ordinateurs les plus puissants et que l'élève doit pouvoir tester ses projets sur des ordinateurs de vitesses variables. L'École possède une centaine de livres portant sur des logiciels et des sujets d'ordre artistique, et offre un service de prêt de livres. Des livres en informatique sont régulièrement achetés et à la disposition des élèves. L'École encourage également les élèves à aller chercher de la documentation pertinente au programme par le biais d'internet.

Les élèves rencontrés se sont dits peu satisfaits de l'équipement mis à leur disposition. Selon eux, le serveur n'est pas très rapide, les réparations prennent du temps, et le nombre de copies des logiciels est limité. En outre, les professeurs comme les élèves considèrent que l'achat de graveurs est indispensable. Actuellement, les ordinateurs dans les salles de classe ne sont pas équipés de graveurs. Les élèves qui veulent apporter à la maison un travail trop volumineux pour être envoyé par courriel doivent le faire graver par l'administration et payer des frais. Ces frais sont élevés et cette procédure crée un encombrement à l'administration à la sortie des cours. Étant donné le nombre d'élèves qui

choisissent de faire leurs travaux à la maison, et que cette pratique est tolérée par l'École, celle-ci devrait se doter de graveurs.

La Commission recommande à CINAC de prendre les moyens pour que les élèves aient accès à l'équipement nécessaire, en fonction des objectifs du programme; et de veiller à ce que l'entretien et la réparation de l'équipement soient effectués dans des délais qui ne nuisent pas à l'apprentissage des élèves.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Les conditions d'admission au programme permettent de former un effectif scolaire apte à réussir le programme. Outre les exigences prévues dans le RREC, ces conditions sont : connaissance de Windows, d'un logiciel de bureautique et de la navigation sur Internet; connaissance de base de l'anglais; expérience académique ou professionnelle en arts visuels; lettre de motivation et un portfolio comprenant une dizaine de compositions graphiques.

La Commission a procédé à l'analyse approfondie du contenu et des instruments d'évaluation des apprentissages du cours « *Infographie pour le multimédia* » (582-M01-CN). Ce cours comporte six matières. Les élèves reçoivent un syllabus pour chacune des matières et non pour l'ensemble du cours. Les cours ne comportent qu'un objectif général. Pour la plupart des cours, cet objectif aurait avantage à être précisé et formulé sous forme de compétence à atteindre. Les syllabus indiquent cependant clairement, sous forme d'échéancier, le contenu détaillé de chaque matière, les évaluations prévues et les critères d'évaluation. Les seuils de réussite des matières ne sont pas uniformes. Certains syllabus indiquent 65 % et d'autres 60 %.

Les modalités d'évaluation sommative sont nombreuses et évaluent tous les contenus présentés : devoirs hebdomadaires, un examen final et un projet final. En l'absence d'évaluations proprement formatives, la correction en classe des devoirs hebdomadaires s'avère un excellent exercice de rétroaction immédiate des apprentissages. Les critères d'évaluation sont la qualité artistique et technique. L'échelle d'évaluation de même que les critères sont connus des élèves. Cependant, les objets ou les indices d'évaluation de ces critères sont inconnus. D'autre part, la grille de notation ne répond pas aux normes

généralement reconnues en matière docimologique. Elle contient trois niveaux de A+ et deux niveaux de F, ou encore des expressions telles que : A- : *Quelques petits détails qui ne vont pas ou quelques critères non rencontrés*. Afin de s'assurer que les instruments d'évaluation des apprentissages mesurent bien l'atteinte des objectifs selon les standards du programme, la Commission *suggère* à l'École d'uniformiser les plans de cours et les syllabus de matière; de réviser les instruments d'évaluation et les grilles de correction en précisant les critères ou indices observables d'évaluation; de remanier la grille de notation en fonction d'une échelle différenciée de classement.

Le projet de fin d'études est un cours d'intégration de 142 heures ayant comme objectif le développement d'un portfolio dynamique et interactif sur support multimédia. Ce cours comprend trois matières : l'apprentissage du logiciel QuarkXpress, production, planification et distribution de produits multimédia, et Portfolio. La démarche d'élaboration du projet est simple. Les objectifs de formation prévus dans les syllabus des matières sont clairs et orientés vers les objectifs du programme.

Étant donné que le programme est récent et qu'il compte un très petit nombre d'élèves, les données sur le taux de réussite des cours et le taux de diplomation sont peu significatives. Les deux élèves admis en septembre 2000 ont réussi tous leurs cours et ont diplômé après seize mois, durée normale du programme. Des trois étudiants admis en janvier 2001, deux ont réussi tous leurs cours et diplômé après seize mois. Le troisième étudiant a réussi quatre des cinq cours suivis à ce jour. Sa diplomation sera retardée dû à cet échec.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

La directrice générale et des études assume entièrement la gestion du programme. Elle s'occupe notamment de l'embauche et de l'évaluation des professeurs, de l'encadrement pédagogique, de l'application de la PIEA, et du suivi des élèves en collaboration avec les professeurs et les superviseurs de laboratoires. L'École est de petite taille et la structure et les fonctions de gestion sont clairement définies. Les procédures d'embauche permettent d'assurer la compétence des professeurs. L'École incite les professeurs à assister aux conférences données par les producteurs de logiciels. Leur emploi dans l'industrie les oblige également à maintenir leurs connaissances à jour. L'École n'offre ou n'organise

aucun perfectionnement disciplinaire ou pédagogique. L'encadrement pédagogique est à peu près inexistant. Les professeurs reçoivent de la direction les contenus de cours. Tel que mentionné au rapport, lors de l'inscription, l'élève reçoit une description détaillée du programme d'études.

Même si la direction consulte les professeurs et recueille leurs idées quant à la durée des cours, aux types d'évaluation, aux logiciels et technologies à intégrer, etc., le processus décisionnel les implique très peu dans les décisions relatives à l'ensemble du programme. Les discussions autour du programme entre les professeurs et la direction des études sont rares, et absentes entre les professeurs. Il n'y pas d'équipe programme. La Commission déplore qu'il n'y ait aucune animation pédagogique auprès des professeurs, de même qu'auprès de tous les intervenants, autour du programme. Elle considère qu'actuellement, la structure de l'École, son mode de gestion, le processus décisionnel, le peu de communication entre les professeurs ou entre eux et la direction, de même que l'encadrement pédagogique à peu près inexistant ne permettent pas le développement d'un véritable programme.

La Commission recommande que l'École CINAC s'assure d'un leadership pédagogique axé notamment sur l'encadrement et l'animation pédagogiques de façon à renforcer la cohésion du programme.

Plan d'action

L'École a produit un plan d'action qui prévoit un système informatisé de traitement des évaluations faites par les étudiants, une meilleure diffusion des objectifs et standards, et la rédaction de notes de cours par les professeurs à l'intention des élèves. La Commission juge que ces actions contribueront certainement à améliorer certains aspects du programme, mais elles apparaissent accessoires par rapport aux lacunes identifiées lors de l'évaluation du programme. Aussi, la Commission *suggère* à CINAC d'élaborer un plan d'action qui tienne compte des lacunes ou faiblesses identifiées lors de l'évaluation du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Développement multimédia* (NWE.13), donné par l'École CINAC, présente des forces mais aussi des faiblesses.

Il est certain que le fait de limiter les groupes classes à six élèves constitue un aspect intéressant du programme. La motivation des élèves, sans doute assurée par les conditions d'admission au programme, de même que l'enthousiasme, le dynamisme et la motivation des professeurs se sont également révélés comme des points forts.

La Commission estime néanmoins que des améliorations doivent être apportées au chapitre de la cohérence et de la cohésion, ainsi que de la gestion du programme. Elle a formulé à cet effet quatre recommandations. D'abord, constatant que les liens entre les cours et les objectifs, de même qu'entre les cours eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment explicites, la Commission recommande à l'École de revoir son programme afin de lui donner davantage de cohérence. De plus, même si l'École permet aux élèves de faire leurs travaux de laboratoire à la maison plutôt qu'en classe, elle lui recommande de prendre les moyens pour respecter le nombre d'heures contacts prévu dans la pondération. Les délais dans la réparation des ordinateurs, les problèmes d'accès aux locaux pour les travaux pratiques, le nombre limité de copies des logiciels ainsi que l'absence de graveurs ont aussi donné lieu à une recommandation visant à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des ressources humaines et matérielles en fonction des objectifs du programme. Finalement, considérant que la principale lacune du programme est la faiblesse de la cohésion et de la cohérence, que cela est dû à un manque d'encadrement et d'animation pédagogique, la Commission recommande à l'École CINAC d'exercer un véritable leadership pédagogique autour du programme.

La Commission a également émis des suggestions concernant l'arrimage du programme aux besoins du marché de l'emploi et la concordance entre les instruments d'évaluation et les objectifs et standards du programme.

Les suites de l'évaluation

L'École considère que le rapport de la Commission est sévère et elle apporte certaines précisions; toutefois, elle reconnaît la pertinence de quelques commentaires et suggestions auxquelles elle s'engage à donner suite :

- l'École s'engage à respecter la pondération des cours;
- l'École révisera les objectifs inscrits aux plans de cours et s'assurera que les professeurs saisissent bien l'importance de rencontrer ces objectifs; elle formulera un objectif pour le programme en entier;
- l'École organisera une rencontre pédagogique de professeurs pour s'assurer d'une plus grande cohérence du programme;
- l'École omettra de distribuer la grille de notation par lettre alphabétique – qu'elle dit n'utiliser que comme mode de concordance pour les étudiants habitués à la notation universitaire – et révisera et précisera les critères ou exigences correspondant aux notes numériques.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité de la formation donnée à l'École CINAC. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président